

Calendrier des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence 2^{ème} semestre 2024-2025

LS4

AU COURS DU SEMESTRE

LS4 – UE1 – Méthodologie : L'expression écrite et orale : Exercices en fonction du programme – M. LANGLOIS

LS4 – UE3 – TD de méthodologie : Le commentaire de texte : Trois petits travaux préparatoires au commentaire de texte – M. WIEGER

LS4 – UE3 – Psychologie de la religion : Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Exposé oral (20 min) – D. FREY

LS4 – UE8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Constitution d'un dossier – G. ARAGIONE

LS4 – UE8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Entretien sur le dossier (15 min) – G. ARAGIONE

VALIDATION PAR L'ASSIDUITE

LS4 – UE6 – TD du cours interdisciplinaire – Chr. GRAPPE, M. VIAL

LS4 – UE7 – Accompagnement du stage – A. VANDERLINDEN

LS4 – UE7 – TD de méthodologie : rédiger un rapport de stage ou un compte rendu d'expérience – A. VANDERLINDEN

Semaine 6 (10-16 mars)

LS4 – UE1 – Allemand théologique : traduction à domicile – M. ARNOLD

LS4 – UE1 – Anglais théologique : Traduction à domicile – M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 7 (17-23 mars)

Semaine de travail personnel

Semaine 8 (24-30 mars)

LS4 – UE2 – Introduction au judaïsme : Note de synthèse (DST d'1h) sur une séance de cours de 20 min. – Th. LEGRAND

LS4 – UE5 – Sociologie/Philosophie : Oral (15 min) avec temps de préparation (15 min) – F. ROGNON

LS4 – UE8 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours (10 min. sans préparation) – M. LANGLOIS

LS4 – UE8 – Grec patristique : Oral de 20 min. sur les textes travaillés en cours – R. GOUNELLE, A. ROCCA

LS4 – UE8 – Latin : Version orale (20 min.) – A. NOBLESSE-ROCHER

Semaine 9 (31 mars – 6 avril)

LS4 – UE3 – Psychologie de la religion : Étudiant.es inscrit.es à distance : Exposé écrit – D. FREY

Semaine 10 (7 -13 avril)

LS4 – UE1 – Allemand théologique : résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile)

– M. ARNOLD

LS4 – UE1 – Anglais théologique : résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile) –

M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

LS4 – UE3 - Dogmatique : commentaire de texte écrit (à domicile) – M. WIEGER

Semaine 11 (21-27 avril)

LS4 – UE4 – Musicologie : DST (1h) – C. LIENHARD

Semaine 12 (28 avril – 4 mai)

LS4 – UE4 – Théologie pratique : DST questionnaire sur le cours (2h) – O. ULLESTAD

LS4 – UE5 – Sociologie/Philosophie : Exposé en cours à partir de documents (30 min) – Chr. MONNOT

Semaine 13 (5-11 mai)

LS4 – UE3 - Dogmatique : Présentation à l'oral du travail écrit (20 min) – M. WIEGER

LS4 – UE8 – Grec patristique : Oral de 20 min. sur les textes travaillés en cours – R. GOUNELLE, A. ROCCA

Semaine 14 (12 – 16 mai) – semaine des examens *in situ*

LS4 – UE2 – Ancien Testament : Exégèse (4h) – J. HUTZLI

LS4 – UE5 – Ethique : Oral sur un sujet en lien avec le cours – K. LEHMKÜHLER

LS4 – UE5 – Christianisme dans sa diversité : Oral renforcé (1h30 + 1h), en groupe – M. WIEGER

LS4 – UE6 – Cours interdisciplinaire : Oral : prestation collective lors des JID (45 min) – Chr. GRAPPE, M. VIAL

LS4 – UE8 – Hébreu avancé : Version avec instruments de travail (DST 2h) – M. LANGLOIS

LS4 – UE8 – Latin : Version écrite (DST 1h) – A. NOBLESSE-ROCHER

Semaine 15 (19-25 mai)

Stage

Semaine 16 (26 mai – 1^{er} juin)

Stage

Semaine 17 (2-8 juin)

Stage

Semaine 18 (9-15 juin)

LS4 – UE7 – Stage : Rapport de stage ou compte-rendu d'expériences (10.000-15.000 signes) – A. VANDERLINDEN

Modalité de contrôle de l'assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables : une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.